

Le Président

A Gentilly, le 13 février 2014

Mesdames et Messieurs les Présidents des Ligues et des Comités

Mesdames et Messieurs les Présidents de Clubs

Copie :

Mesdames et Messieurs les membres du CA fédéral

Monsieur le Directeur Technique National

Monsieur le Directeur Général

Mesdames et Messieurs les membres de la DTN

Mesdames et Messieurs les CTS

Mesdames et Messieurs les Chargés (es) de développement

Objet : Collecte 2014 des cotisations dues au titre de la Formation professionnelle : versement d'une contribution volontaire avant le 1^{er} mars 2014

Madame, Monsieur, le (la) Président (e),

Par le présent courriel, je souhaitais attirer votre attention sur la situation relative à la gestion des fonds de la formation professionnelle dans le champ du sport en 2014.

Eléments de contexte :

Depuis 2012, les ressources dédiées à la formation dans le secteur du sport ont fortement diminué, en raison du passage d'un taux de contribution conventionnel (1,35 % de la masse salariale) à un taux légal moins important (0,40 %). En parallèle, les besoins en formation du secteur ont connu une croissance importante. Grâce au soutien renforcé d'AGEFOS PME en 2012 et 2013, les adhérents ont pu bénéficier des conditions de financement indispensables au développement du secteur : 6,2 millions € ont été engagés en 2013, contre 4,5 millions € en 2012 et 3 millions € en 2011.

Cet accompagnement spécifique d'AGEFOS PME (cf. lettre Emploi-Formation ci-jointe) a produit des résultats significatifs : 7 670 stagiaires ont été formés en 2013, contre 6 784 en 2012 et 3 828 en 2011. C'est pourquoi en 2014, chaque club, association ou entreprise de moins de 10 salariés est appelé individuellement à verser une contribution volontaire (+ 0,95 % de la masse salariale). Cette amélioration de la collecte légale aura un impact positif sur les possibilités de financement et notamment :

- Une meilleure prise en charge des demandes de formation
- La poursuite du développement du secteur

La position du CoSMoS : (cf. note CoSMoS ci-jointe)

Comme en 2012 et 2013, le CoSMoS préconise le versement des contributions à AGEFOS- PME afin d'éviter une dispersion des fonds, et donc pour maintenir un niveau équivalent de financement des formations.

En effet, AGEFOS-PME est le seul opérateur présent depuis plus de 20 ans dans le sport qui soit dûment agréé par l'Etat au niveau interprofessionnel. Rappelons qu'en 2013, les employeurs de la branche ont très massivement adhéré à AGEFOS PME (un peu plus de 17.000) et effectué leurs versements à cet organisme.

Par ailleurs, afin d'améliorer les possibilités de financement des structures de moins de 10 salariés, le CoSMoS encourage celles-ci à compléter leur contribution légale par un versement volontaire de 0,95 % de leur masse salariale au titre du plan de formation. Une ligne spécifique est prévue à ce effet sur le bordereau de collecte AGEFOS-PME.

Au regard de ces éléments, je vous invite à verser vos cotisations auprès de l'opérateur historique du sport, AGEFOS-PME, avec qui la Fédération entretient des relations de partenariat privilégiées depuis de très nombreuses années. Je vous encourage également à renforcer la collecte légale en répondant positivement à la demande de collecte complémentaire afin d'augmenter les possibilités de financement des formations nécessaires au développement de votre structure et donc du Handball.

Enfin, je vous précise que les membres de la Direction Technique Nationale et les acteurs de votre territoire, se tiennent bien évidemment à votre entière disposition pour vous apporter toute précision qui vous semblerait utile.

J'espère vous avoir apporté les éléments nécessaires à la compréhension de ce dossier et pouvoir compter sur votre mobilisation pour répondre favorablement à la situation évoquée.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, le (la) Président (e), en l'assurance de mes très sincères et cordiales salutations sportives.

*leur mobilisation accompagne la
structuration des instituts de formation*

Joël DELPLANQUE
Président de la Fédération française
de Handball

